



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 081-218102572-20241218-2024DEL51-DE



Date de la convocation :
11 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 24/51

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Emile DELPOUX, Nathalie COUVREUR, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLÉ, Vincent MARTY, Georges MASSON, Patrick SIRVEN,

Nombre de conseillers

En exercice : 28
Présents : 21
Délégation de vote : 3
Absents : 4

Membres excusés :

Camille DEMAZURE pouvoir à Thierry CAYRE, Béatrice ALAUX pouvoir à Martine LASSERRE, Patricia RAINESON pouvoir à David DONNEZ

Membre(s) absent(s) :

Christophe TAUZIN, Patrick MARIE, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Secrétaire : Thierry CAYRE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

**BUDGET GENERAL
DECISION
MODIFICATIVE N°2**

Il est exposé au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

Il convient notamment :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 800 €

Suite à la transmission par le conseiller aux décideurs locaux de la direction départementale des finances publiques de listes des recettes restant à recouvrer, il convient d'inscrire des provisions pour créances irrécouvrables (+ 1 800,00 €). Cette dépense d'ordre de fonctionnement a pour contrepartie une recette d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement.

Recettes : 1 800 €

Inscription d'une recette exceptionnelle suite à l'encaissement de remboursement de sinistres (+ 1 800 €)

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 7 704 €

- Inscription des crédits sur l'opération « acquisitions et grosses réparations sur les bâtiments » (+ 1 800 €)
- Inscription des crédits afin de régulariser une écriture imputée sur un compte d'avances. Cette dépense d'ordre d'investissement est compensée par une recette d'ordre d'investissement du même montant (+5 904 €)

Recettes : 7 704 €

- Inscription d'une provision pour créances irrécouvrable (+1 800 €). Cette recette d'ordre a pour contrepartie une dépense d'ordre d'un montant équivalent en section de fonctionnement.
- Inscription des crédits afin de régulariser une écriture imputée sur un compte d'avances. Cette recette d'ordre est compensée par une dépense d'ordre du même montant (+5 904 €)

Votes :

Adopté à l'unanimité

A cet effet, il est proposé d'adopter la décision modificative présentée.

D/R	I/F	Gestionn	Fonction	Nature	Opérat*	Chap	Service	Antenne	HT	Mvt	Libellé	Dépenses	Recettes
D	F	FINA	01	6817		042	AFFG	ORD	N	O	DOT. AUX DEPRECIAT. DES ACTIFS CIRCULANTS	1 800,00 €	
R	F	FINA	020	75888		75	FINA	MOYENS	N	R	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		1 800,00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT												1 800,00 €	1 800,00 €
D	I	FINA	01	2031		041	FINA	ORD	N	I	FRAIS D'ETUDES	5 904,00 €	
D	I	DST	020	21351	201915	21	BADI	ATEL	N	R	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	1 800,00 €	
R	I	FINA	01	238		041	FINA	ORD	N	I	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.		5 904,00 €
R	I	FINA	01	4912		040	AFFG	ORD	N	O	DEPRECIAT. DES CPTES DE REDEVABLES (BUDGETAIRES)		1 800,00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT												7 704,00 €	7 704,00 €

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°24/12 du conseil municipal du 25 mars 2024 adoptant le budget primitif de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

- **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget primitif du budget principal tel que présentée ci-dessous :

D/R	I/F	Gestionn	Fonction	Nature	Opérat*	Chap	Service	Antenne	HT	Mvt	Libellé	Dépenses	Recettes
D	F	FINA	01	6817		042	AFFG	ORD	N	O	DOT. AUX DEPRECIAT. DES ACTIFS CIRCULANTS	1 800,00 €	
R	F	FINA	020	75888		75	FINA	MOYENS	N	R	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		1 800,00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT												1 800,00 €	1 800,00 €
D	I	FINA	01	2031		041	FINA	ORD	N	I	FRAIS D'ETUDES	5 904,00 €	
D	I	DST	020	21351	201915	21	BADI	ATEL	N	R	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	1 800,00 €	
R	I	FINA	01	238		041	FINA	ORD	N	I	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.		5 904,00 €
R	I	FINA	01	4912		040	AFFG	ORD	N	O	DEPRECIAT. DES CPTES DE REDEVABLES (BUDGETAIRES)		1 800,00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT												7 704,00 €	7 704,00 €

- **DECIDE** de constituer des provisions à hauteur de 1 800 €


Le Maire



David DONNEZ



Le secrétaire de séance



Thierry CAYRE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>